

PARTENARIAT CULTURE-SAN T É EN BRETAGNE

Dans le cadre du programme national "Culture-Santé", l'Agence régionale de santé (ARS) et la DRAC Bretagne ont souhaité réaffirmer leur volonté de poursuivre et approfondir leur coopération, 13 ans après le premier protocole de partenariat.

A cette fin, un bilan du dispositif régional culture-santé en Bretagne a été réalisé sur l'ensemble de la période (2004-2016).

Ce travail a été envisagé sous plusieurs angles, pour cerner avec finesse les enjeux et les finalités des projets culturels dans les établissements de santé et médico-sociaux et les incidences de la mise en oeuvre d'un appel à projets culture-santé depuis 2012.

L'analyse quantitative permet une meilleure évaluation du dispositif, notamment en termes de répartition territoriale, de nature des projets (ampleur, disciplines artistiques, subvention moyenne...) et des publics touchés.

En s'appuyant sur l'ensemble des bilans des projets soutenus, un document qualitatif a également été réalisé en cherchant à mieux identifier les impacts de ces actions sur les patients, professionnels de santé et de la culture et les enjeux pour les structures porteuses des projets.

Les retours d'expérience et les informations collectées auprès des différents acteurs du dispositif permettent également de proposer une méthodologie de projet (spécificités des acteurs, gages de réussite).

S'appuyant sur ce bilan, M. Michel Roussel, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne et M. Olivier de Cadeville, Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ont signé le 1^{er} juin 2017 une nouvelle convention de partenariat interministériel dont l'objectif reste le renforcement de l'accès à la culture et le développement culturel au sein des établissements de santé et médico-sociaux, par le biais de leur rapprochement avec les équipements artistiques et structures culturelles de Bretagne.



*Signature de la convention Culture-Santé 2017-2020 -
Crédits photo : DRAC Bretagne*